

Quand Ramoge traque les voyous des mers

Signé en 1976 entre Monaco, la France et l'Italie, le plan Ramoge permet à la mer de danser le long de golfes encore clairs.

Les eaux du littoral méditerranéen sont sous étroite surveillance. Après 30 ans d'existence, la dernière réunion de la commission Ramoge, chargée de traquer les pollueurs, s'est tenue mardi 10 janvier à Monaco afin de dresser un bilan des activités.

Lancé par le Prince Rainier III en 1970 et paraphé six ans plus tard par Monaco, la France et l'Italie, le plan Ramoge a pour objectif de coordonner les efforts de ces différents pays afin de lutter plus efficacement contre les voyous des mers. Une étude menée en 2003 par l'association WWF évalue entre 0,7 et 1,3 million de tonnes de rejets d'hydrocarbures par an en Méditerranée. Auxquels il faut ajouter un demi-million de tonnes de «débarrastages classiques». Ce qui représente chaque année pas moins de 20 marrés noires identiques à celles du *Prestige*. Le pétrolier s'était échoué en 2002 au large de la Galice avec 70 000 tonnes de fioul dans ses soutes. C'est pour lutter contre ces pollutions accidentelles qu'a été créé en 1993 le plan Ramogepol (voir encadré). Son principe est simple. Dès lors qu'un pays ne peut pas faire face à une pollution marine, les membres de l'accord sont dans l'obligation d'intervenir en mettant immé-

diatement à sa disposition tous les moyens nécessaires pour circonscrire le sinistre (bateaux, avions, bouées...). Cette coordination aurait, par exemple, pu permettre au gouvernement espagnol de mieux gérer le naufrage du *Prestige*. Les tentatives pour éviter une marée noire avaient alors été vaines, malgré des mesures de défense qui ont coûté plusieurs millions d'euros.

Un plan qui fait des émules

Trop restreint, le plan Ramogepol a été récemment étendu aux rejets illicites en mer. Cette coopération franco-italo-monégasque se traduit par une surveillance aérienne de la zone Ramogepol. «Le plan permet aux avions des pays signataires de rationaliser la surveillance. La protection est plus efficace, car plus étalée dans le temps», explique Frédéric Platini, secrétaire exécutif de l'organisation. Ainsi, en deux ans, les patrouilleurs français ont pu surprendre une dizaine de bateaux en flagrant délit de dégazage. Pour les capitaines des navires, les risques sont importants. Si un bateau français nettoie ces cuves dans les eaux de la zone de protection écologique (ZPE), une amende d'un million d'euros et dix ans de prison ferme peuvent être



Les nations fédérées par Ramoge surveillent étroitement leur littoral pour repérer les pollutions de toutes sortes.

infligés par l'Etat français. A Monaco les sanctions existent, mais aucun responsable ne connaît leur montant. Efficace, ce plan fait des émules.

De nouvelles avancées

Excédés par les multiples pollutions qui souillent leurs côtes, la Croatie, la Slovénie et l'Espagne aimeraient développer leurs plans de sauvegarde. Mais pour eux, hors de question d'intégrer la commission Ramoge. «Il est en effet difficile, pour un pays comme l'Italie, d'intervenir rapidement si la pollution a lieu en Espagne», explique Frédéric Platini. La commission Ramoge va donc aider ces pays à développer des plans d'actions.

De telles avancées permettront une meilleure lutte contre les pollutions qui noircissent la belle bleue. Néanmoins, des moyens plus importants sont nécessaires pour une action encore plus efficace.

Pierre-Olivier Casabianca

Ramoge : le tout écologique

L'accord Ramoge revendique une gestion solidaire pour la protection d'espaces maritimes et côtiers. Sa zone géographique s'étend de l'ouest de Marseille à l'est de La Spezia. Son but est d'harmoniser les méthodes d'analyses et de travail entre Monaco, la France et l'Italie. Le plan Ramogepol a été signé en 1993 dans le cadre de l'accord Ramoge entre les trois pays membres. Son but est de renforcer la coopération pour lutter contre les pollutions marines accidentelles. Sa zone d'application a une forme de trapèze ayant en son centre la Sardaigne et la Corse et dont les limites longitudinales sont l'embouchure du grand Rhône et le cap d'Anzio, au sud de Rome.